

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **23 mai 2016**

Décision n° **CP-2016-0913**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Habitat logement social - Quartier des Buers - Cession, à titre onéreux, suite à préemption, d'une maison, d'un local industriel et de la parcelle supportant ces bâtiments, situés au 59, rue du 8 mai 1945, à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 13 mai 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 24 mai 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Brumm, Mme Frier.

Commission permanente du 23 mai 2016**Décision n° CP-2016-0913**

objet :	Habitat logement social - Quartier des Buers - Cession, à titre onéreux, suite à préemption, d'une maison, d'un local industriel et de la parcelle supportant ces bâtiments, situés au 59, rue du 8 mai 1945, à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 10 mai 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté n° 2016-02-29-R-0145 du 29 février 2016, la Métropole de Lyon a préempté pour le compte de l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat (EMH), auprès des conjoints Maretti et Derain, les biens immobiliers situés au 59, rue du 8 mai 1945 à Villeurbanne.

Cette vente avait fait l'objet d'une adjudication forcée aux enchères publiques en audience des criées immobilières du Tribunal de grande instance de Lyon.

Ces biens sont composés :

- d'une maison sur 3 niveaux comprenant une partie habitation et une partie ancien local à usage de magasin,
- d'un local industriel,
- de la parcelle de terrain supportant ces bâtiments, cadastrée BA 119, d'une superficie de 2 504 mètres carrés.

L'OPH EMH, par lettre du 25 février 2016, avait fait part de sa volonté d'acquérir les biens et avait demandé que la Métropole exerce son droit de préemption.

En effet, ces biens sont situés dans le quartier des Buers, qui fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain, est classé en zone urbaine sensible et est inscrit au Contrat urbain de cohésion social (CUCS) de Villeurbanne.

Ils sont en voisinage immédiat de la résidence Pranard, propriété de l'OPH EMH, qui fait l'objet, en collaboration avec la Société d'équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon (SERL), d'une réhabilitation comprenant la démolition partielle de la grande barre, la création d'une voie nouvelle pour désenclaver le quartier puis la reconstruction potentielle de 40 à 50 logements au sud de cette nouvelle voirie.

L'espace résiduel au sud de cette nouvelle voirie est très contraint. L'acquisition par l'OPH de cette parcelle adjacente permettra d'élargir l'assise foncière de ce futur programme de logements (envisagé en accession abordable), de garantir sa faisabilité et d'assurer une recomposition urbaine de qualité en constituant un front bâti sur la rue du 8 mai 1945, dans la continuité des autres opérations programmées sur les Buers. Elle permettra ainsi de réaliser complètement les scénarii d'aménagement privilégiés dans ce quartier.

L'OPH EMH assure le préfinancement et prend en charge les éventuels frais de contentieux et l'ensemble des frais inhérents à la préemption.

Il est proposé, par la présente décision, l'approbation de la promesse d'achat avec préfinancement contractée entre la Métropole et l'OPH EMH, permettant la revente à ce dernier des biens acquis par préemption.

La revente de ces biens est proposée au montant de la préemption, soit 375 100 €, biens cédés occupés par un locataire, conforme à l'estimation de France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 25 février 2015, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la cession à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat (EMH), pour un montant de 375 100 €, d'une maison, d'un local industriel et de la parcelle supportant ces bâtiments, cadastrée BA 119, situés au 59, rue du 8 mai 1945 à Villeurbanne, suite à préemption.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O1753, le 13 janvier 2014 pour la somme de 11 000 000 € en dépenses et 11 000 000 € en recettes.

4° - La somme à encaisser d'un montant de 375 100 € ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 458200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mai 2016.